



# PAC PORTER A CONNAISSANCE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

La dégradation de la biodiversité bouleverse notre perception de la nature qui nous apparaît désormais à la fois menacée et menaçante. Car altérée par l'espèce humaine, pourra-t-elle encore longtemps lui assurer les conditions de la survie ?

C'est bien toute la contradiction de nos sociétés modernes, fondées sur le projet de maîtriser par la technique les puissances de la nature, d'avoir causé l'érosion de la biodiversité sous l'effet d'une libre exploitation de ressources et milieux crus, à tort, domestiqués.

Rester moderne, c'est-à-dire demeurer attaché à la recherche individuelle et collective du plus grand progrès humain possible, exige aujourd'hui un effort accru de la raison tourné vers la compréhension des interactions de l'homme et de son milieu.

C'est là tout le sens du développement durable dont la stratégie nationale pour la biodiversité arrêtée en 2004 constitue l'un des piliers. Celle-ci prévoit à l'horizon 2010 de stopper la perte de

biodiversité, l'urbanisme formant l'un des 7 plans d'action retenus pour atteindre cet objectif.

ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000, autant de sigles bien connus des auteurs de plans locaux d'urbanisme (PLU), mais qui à eux seuls ne suffisent pas à assurer une prise en compte complète de la biodiversité.

En effet, pour les services de l'Etat, il s'agit désormais d'aller au-delà d'une approche en terme de mesures isolées, l'urgence étant de mieux assurer le fonctionnement en réseau des différents espaces naturels propices au développement de la faune et de la flore.

Aussi, les auteurs de PLU doivent-ils être convaincus que des terrains à priori ordinaires, notamment en raison de leur insertion dans des espaces déjà urbanisés, peuvent présenter un intérêt majeur, comme ceux abritant un réseau de haies, des zones humides ou servant à la continuité d'un biocorridor.

La présente fiche fait la synthèse des **zonages du patrimoine naturel et paysager** situés à 1 Km de la commune de Saint-Germer de Fly.

Les communes concernées sont les suivantes : BLACOURT, COUDRAY-SAINT-GERMER (LE), CUIGY-EN-BRAY, LALANDE-EN-SON, PUISEUX-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS, SENANTES, VILLERS-SUR-AUCHY

Attention, pour accéder aux cartes et fiches descriptives des zonages concernés, vous devez consulter le site internet de la DREAL à l'adresse suivante: [http://160.92.130.81/patnat/index.php?recup\\_num\\_dep=60&submit=Valider](http://160.92.130.81/patnat/index.php?recup_num_dep=60&submit=Valider)

### Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Znieff de type 1 :

- \* - [BOCAGE BRAYON DE SAINT-AUBIN-EN-BRAY](#)
- \* - [BOIS D'AVELON ET LANDE DE LA CHAPELLE-AUX-POTS](#)
- \* - [COTEAUX DU MONT SAINTE-HÉLÈNE, DU MONT DE RÉPIS ET DES COMMUNAUX DE MONTEL](#)
- \* - [LARRIS ET BOIS DU FOND DE LA LANDE A LALANDE-EN-SON](#)
- \* - [MASSIFS FORESTIERS DE THELLE, DES PLARDS ET DE SERIFONTAINE](#)
- \* - [PELOUSES ET BOIS DE LA CUESTA SUD DU PAYS DE BRAY](#)
- \* - [PRAIRIES HUMIDES ET MARAIS TOURBEUX DE BRÉTEL A SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS](#)
- \* - [PRAIRIES, LANDES ET BOIS HUMIDES DU BAS-BRAY DE SAINT-GERMER DE FLY A LACHAPELLE-AUX-POTS](#)

Znieff de type 2 :

- \* - [PAYS DE BRAY](#)

### Corridors écologiques potentiels

- \* - [corridor n° 60187](#)
- \* - [corridor n° 60343](#)
- \* - [corridor n° 60164](#)
- \* - [corridor n° 60516](#)
- \* - [corridor n° 60577](#)
- \* - [corridor n° 60592](#)

*Avertissement : les corridors mentionnés ci-dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à repréciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher. Outre cet inventaire, il peut aussi exister sur cette commune des biocorridors concernant la grande faune (cf rubrique suivante).*

## **Biocorridor grande faune**

\* - corridor faune n°1

*Avertissement : les corridors mentionnés ci-dessus ont été identifiés au milieu des années 1990. Leur fonctionnalité est donc à repreciser. D'autres corridors grande faune peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher. Outre les biocorridors grande faune, il peut aussi exister sur ces communes des biocorridors concernant la petite faune (reptiles, amphibiens, insectes...) ou la flore. Il est nécessaire de rechercher sur le site ce type de corridors au regard du type de projet à réaliser.*

## **Sites Natura 2000**

Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC - Directive Habitats)

\* - [Cuesta du Bray](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est validée par le comité de pilotage le 14/12/05. - Arrêté ministériel non signé à ce jour

\* - [Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours. - Arrêté ministériel non signé à ce jour

A noter pour conclure que les communes mentionnées ci-dessus ne comptent aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, ni aucune réserve naturelle nationale ou régionale. De même, elles ne sont pas concernées par un arrêté de protection du biotope.

## **Bois et forêts**

Ci-après la carte des boisements du territoire de la commune de Saint-Germer de Fly.

Par ailleurs, un plan simple de gestion forestière autorisant les coupes sans autorisation préalable est localisé au lieu-dit « Le Taillis ».

